



# Résumé

2 février 2022

---

## Finance numérique: champs d'action 2022+

### Le rapport en bref

La transformation numérique entraîne de profonds changements pour la place financière suisse. Sans altérer la pertinence de facteurs d'implantation éprouvés tels que la stabilité économique, financière et politique, la sécurité ou la confiance, elle accroît l'importance d'autres éléments tels que l'aptitude des entreprises et des autorités à employer les nouvelles technologies.

Vu le caractère rapide et radical des développements dans le secteur financier, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral des finances (DFF) de rédiger un rapport sur la finance numérique, d'y décrire le rôle de la Confédération et de définir des champs d'action concrets (Objectifs du Conseil fédéral 2021 - Volume II).

### 1. Pourquoi rédiger un rapport sur la finance numérique?

Les prestations de paiement, d'épargne, d'investissement, de financement et d'assurance sont et resteront des fonctions fondamentales du système financier et nécessiteront toujours d'être surveillées et régulées. Mais comment ces fonctions seront-elles assurées à l'avenir? La Confédération a-t-elle un rôle à jouer et, le cas échéant, lequel?

L'augmentation exponentielle des capacités de stockage et de calcul, l'interconnexion croissante au moyen d'Internet, le développement d'applications permettant d'analyser des volumes massifs de données, l'élaboration de techniques de cryptage, et l'utilisation accrue d'appareils mobiles et de leurs applications représentent un substrat fertile pour la création de produits innovants.

Les clients bénéficient déjà de nouveaux produits tels que les plateformes d'information, les services de paiement sur appareils mobiles, les plateformes de transfert et de négoce de monnaies et d'actifs numériques, le financement et le prêt participatifs ou encore les assurances payables en fonction de l'usage. Ces innovations ne sont pas réservées à la clientèle seule: une multitude de nouvelles applications, utilisées dans le cadre des processus internes des établissements financiers, entre prestataires ou auprès des autorités de surveillance, ont également vu le jour. Lorsque ces applications relèvent du respect de la réglementation ou de la surveillance, on parle, respectivement, de «RegTech» (Regulatory Technology) et de «SupTech» (Supervisory Technology).

Ces prestations et produits financiers innovants ne sont pas uniquement fournis par les prestataires traditionnels tels que les banques ou les assurances, mais aussi par un nombre croissant d'entreprises du secteur financier spécialisées dans les nouvelles technologies (les «Fin-Tech»), ainsi que par des entreprises technologiques à vocation internationale, généralement américaines ou chinoises (les «BigTech»).

Les BigTech proposent aux prestataires suisses de services financiers et aux FinTech des services d'informatique en nuage, entre-temps devenus indispensables. Les moteurs de recherche, les réseaux sociaux et les plateformes de négociation dont disposent les BigTech leur permettent d'enregistrer elles aussi des données financières détaillées issues de leur clientèle internationale, qu'elles mettent de plus en plus fréquemment à profit pour proposer leurs propres services financiers. Outre les FinTech et les BigTech, des entreprises, parfois extérieures au secteur, proposent des services d'externalisation et d'infrastructure.

Ce processus de transformation est désigné par le terme «finance numérique».

## 2. Quels risques et possibilités accompagnent la finance numérique?

### 2.1 Création d'écosystèmes, nouvelle répartition de la chaîne de valeur, décentralisation

Le recours aux nouvelles technologies et la mise en place de normes technologiques facilitent considérablement la coordination et les interactions entre les différents acteurs, ce qui favorise également la création d'«écosystèmes». Cela signifie que des prestations financières peuvent également être proposées en dehors du secteur financier (par ex., dans l'écosystème «habitat», les services financiers tels que les hypothèques, les assurances ménage ou le contrôle en ligne des frais de chauffage).

Les produits et services financiers peuvent en outre être subdivisés en modules et fournis par différents acteurs, qui ne doivent pas nécessairement appartenir au secteur financier.

La finance décentralisée (*decentralized finance* [DeFi]) promet de créer une chaîne de valeur totalement autonome. Elle propose un écosystème financier radicalement différent au sein duquel on peut, grâce à la technologie des registres distribués (TRD), utiliser des services financiers d'une manière décentralisée et donc indépendamment des établissements financiers et des structures réglementaires. La DeFi étend l'utilisation de la *blockchain* (autrefois réservée au sein de la branche aux transferts de valeur simples, par ex. avec le bitcoin) à des cas d'application financière plus complexes. Les domaines d'application de la DeFi sont nombreux (plateforme de négociation, crédits, assurances, cryptomonnaies stables [*stablecoins*]), de quoi modifier le secteur financier de fond en comble.

#### Possibilités:

- La fragmentation des chaînes de valeur permet d'augmenter la qualité et l'efficacité des prestations.
- La modularisation des services financiers et leur répartition sur un plus grand nombre d'acteurs sont susceptibles de renforcer la résistance générale du système en cas de dérangement ou de cyberattaque

#### Risques:

- La modularisation pourrait néanmoins également accroître la vulnérabilité face aux cybermenaces, car elle multiplie les points d'attaque.
- La fragmentation de la chaîne de valeur augmente les probabilités de manquer d'une vue d'ensemble des risques, d'accroître la dépendance vis-à-vis des prestataires tiers à l'intérieur du système financier, et de réduire le niveau des exigences par rapport à celui d'aujourd'hui pour des prestations comparables (fournies actuellement par un seul prestataire). Il est en effet de plus en plus difficile d'attribuer une responsabilité du point de vue du droit de la surveillance et certains prestataires peuvent échapper au périmètre de surveillance.

- L'anonymat allant de pair avec la numérisation et la DeFi, les risques de blanchiment d'argent ou, plus généralement, de financement d'activités criminelles augmentent.

## 2.2 Importance croissante des données

Le développement du numérique et des interconnexions a démultiplié ces dernières années le volume des données, les sources de données et les méthodes d'analyse. L'accès et la gestion des données, tant au sein des entreprises que sur le marché financier, sont ainsi devenus une question clé pour les acteurs de ce marché.

### Possibilités:

- L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données représente une importante plus-value tant pour les différents acteurs du système financier, clients ou prestataires, que pour les autorités de régulation et de surveillance, par exemple dans le cadre de la lutte contre la criminalité financière ou de la comparaison de services financiers durables.

### Risques:

- En parallèle, les risques qui pèsent sur la sphère privée et sur le contrôle des informations personnelles s'alourdissent. La hausse des quantités de données et de leur utilisation tend à accroître la vulnérabilité aux cyberattaques.

## 2.3 Automatisation

L'automatisation des processus fait que des applications programmées ou auto-apprenantes exécutent des tâches répétitives, mais aussi, de plus en plus, des tâches exigeant une certaine réflexion et créativité.

### Possibilités:

- L'automatisation peut accroître l'efficacité du système financier en réduisant le coût des prestations et en améliorant leur qualité à coût égal.

### Risques:

- L'automatisation nécessite une augmentation du personnel capable de développer, d'entretenir et de gérer les applications.
- Le cumul des décisions de placement automatisées prises sur la base de critères semblables peut renforcer les fluctuations de prix et la volatilité des marchés, menaçant leur stabilité.

## 2.4 Disparition du lien territorial et délimitation

Les nouvelles technologies ont réduit considérablement l'importance des distances géographiques. Elles permettent d'exécuter par voie numérique une part croissante des processus bancaires. Bon nombre de secteurs d'activité n'ont plus besoin de disposer de succursales physiques locales.

Pour l'État, qui, contrairement aux entreprises du secteur privé, exerce sa souveraineté uniquement à l'intérieur de ses frontières nationales, cette évolution représente un défi, par exemple en matière de surveillance des marchés financiers, de lutte contre la criminalité financière et de répression, de protection des données, de cybersécurité, de fiscalité ou de droit du travail.

En réaction, on constate sur le plan international un renforcement de la coordination, mais aussi une augmentation des obstacles aux flux de données transfrontaliers. On peut observer dans le droit des marchés financiers une certaine tendance à l'extension des dispositions concernant la localisation des données. Il est ainsi exigé, pour des raisons réglementaires ou

de droit de la surveillance, que le stockage et/ou le traitement de certaines données s'effectuent à l'intérieur des frontières nationales.

**Possibilités:**

- La disparition du lien territorial permet de nouer de nouveaux partenariats ou de conquérir de nouveaux clients, et offre la possibilité de se diriger vers plus d'évolutivité.
- Ces développements sont porteurs d'un potentiel nouveau en matière d'externalisation ou de recrutement à l'étranger.

**Risques:**

- La disparition du lien territorial accroît la pression sur les coûts et complexifie le positionnement sur le marché.
- L'État doit relever des défis de plus en plus grands, car, contrairement aux acteurs du marché, il exerce toujours sa souveraineté uniquement à l'intérieur de ses frontières nationales, qu'il s'agisse de la surveillance des marchés financiers, de la lutte contre la criminalité financière et de la répression de celle-ci, de la protection des données, de la cybersécurité, de la fiscalité ou du droit du travail.

**3. Quel est le rôle de la Confédération?**

La Confédération doit veiller à adapter régulièrement les conditions-cadres existantes aux mutations opérées par les nouvelles technologies sur les activités économiques et à procéder à des adaptations spécifiques du cadre juridique. Dans le domaine de la finance numérique, l'innovation et la sécurité juridique dans le cadre de l'utilisation des technologies, la stabilité financière et la protection des clients sont au cœur des priorités. On peut citer à titre d'exemple le projet de loi sur la TRD, la suppression des exigences en matière de forme dans le droit des marchés financiers ou la création d'une licence FinTech.

La Confédération s'est par ailleurs établie comme un interlocuteur actif parmi un nombre croissant d'acteurs, qu'elle peut réunir afin de discuter de thèmes sur les plans national et international qu'elle souhaite mettre en avant (voir, par ex., les tables rondes du DFF sur la finance ouverte, la banque numérique, l'infrastructure numérique ou la FinTech). Elle représente les intérêts de la Suisse au sein des organes internationaux qui travaillent sur ces thèmes (en particulier le G20, l'Organisation de coopération et développement économiques et le Conseil de stabilité financière).

Le présent rapport sur la finance numérique présente douze champs d'action assortis de mesures spécifiques, à l'aide desquels la Confédération accompagnera le processus de transformation en cours. Le Conseil fédéral charge le DFF de mettre en œuvre ces mesures. Les travaux seront réalisés en étroite coordination avec les acteurs politiques, les autorités, le secteur privé et les milieux scientifiques.

Annexe: aperçu des douze champs d'action

## Aperçu des douze champs d'action

	QUOI?	POURQUOI?	COMMENT?		QUOI?	POURQUOI?	COMMENT?
1	<b>Examiner le cadre de réglementation et de surveillance en fonction des nouvelles configurations et des nouveaux acteurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nouveaux produits et modes de fourniture de prestations voient le jour dans le secteur financier.</li> <li>De nouveaux acteurs font leur entrée sur le marché financier.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un groupe de travail</li> <li>Examen et, le cas échéant, adaptation du cadre de réglementation et de surveillance, y compris licence FinTech</li> <li>Avec la collaboration de la FINMA et de la branche</li> </ul>	7	<b>Encourager le partage des données sur la place financière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il permet de tirer des données davantage de connaissances.</li> <li>Il peut servir à combattre les flux financiers illégaux, à déjouer les cyberattaques ou à optimiser l'exploitation, les produits et les activités de distribution.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un groupe de travail et examen des mesures possibles</li> <li>Soutien de cas concrets d'application</li> <li>Avec la collaboration de la branche et d'autres services concernés</li> </ul>
2	<b>Encourager et étendre la finance ouverte</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les interfaces standardisées favorisent grandement l'innovation.</li> <li>L'approche de la Suisse nécessite la participation active de tous les acteurs concernés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien actif du dialogue, coordination et examen de la nécessité d'agir par le SFI</li> <li>Le cas échéant, proposition de mesures visant à adapter les conditions-cadres</li> </ul>	8	<b>Garantir la libre circulation des données au niveau transfrontalier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Suisse a un réel besoin de flux de données transfrontaliers dûment sécurisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Engagement (international et bilatéral) pour garantir la libre flux des données au niveau transfrontalier</li> <li>Respect des exigences du droit suisse en matière de protection des données et des marchés financiers</li> </ul>
3	<b>Permettre l'utilisation de RegTech et de SupTech</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les technologies innovantes revêtent une importance croissante dans la surveillance et la réglementation des marchés financiers.</li> <li>Les gains d'efficacité et d'efficacité sont des chances.</li> <li>La gestion des risques est toutefois aussi nécessaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'un groupe de travail</li> <li>Examen et, le cas échéant, adaptation du cadre de réglementation et de surveillance</li> <li>Entretien actif du dialogue et coordination d'une surveillance basée sur les données par le SFI</li> <li>Avec la collaboration de la FINMA, de la Chancellerie fédérale et de la branche</li> </ul>	9	<b>Accompagner l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le secteur financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'IA est une technologie très prometteuse (par ex.: meilleure personnalisation des services, réduction des risques).</li> <li>Elle comporte des risques en matière de provenance des données, de leur usage et de la traçabilité de leur traitement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'un état des lieux</li> <li>Communication et coordination active ainsi que développement de la thématique au profit du marché financier par le SFI</li> </ul>
4	<b>Suivre de près les développements liés à l'utilisation de l'informatique en nuage</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'achat de prestations en nuage fait désormais partie intégrante de la stratégie des achats informatiques de nombreux établissements financiers.</li> <li>L'utilisation de ces services soulève des questions juridiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien actif du dialogue, coordination et examen de la nécessité d'agir par le SFI</li> <li>Le cas échéant, contrôle du cadre de réglementation et de surveillance</li> </ul>	10	<b>Permettre une utilisation novatrice et responsable de la TRD dans le secteur financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les conditions-cadres régissant l'utilisation de la TRD doivent encore être améliorées.</li> <li>La coordination entre les autorités et la collaboration avec les intermédiaires financiers sont nécessaires pour réduire les risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communication et coordination active ainsi que développement de la thématique au profit du marché financier par le SFI</li> <li>Le cas échéant, adaptation du cadre de réglementation et de surveillance</li> <li>Le cas échéant, élaboration d'un projet de modification de la LPCC</li> </ul>
5	<b>Poursuivre la collaboration en matière de cybersécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La cybersécurité est essentielle au bon fonctionnement de l'économie numérique.</li> <li>Elle crée des chances (p. ex. plus large utilisation des données) et protège des risques (notamment des cyberattaques).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement du dispositif de lutte contre la cybercriminalité par le DFF / le NCSC</li> <li>Entretien actif du dialogue et examen continu de la nécessité d'agir par le NCSC</li> <li>Avec la collaboration du SFI, de la FINMA et de la BNS</li> </ul>	11	<b>Poursuivre les efforts visant à faire de la Suisse un des pôles principaux dans le domaine des FinTech vertes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les investisseurs privilégient de plus en plus les placements durables et numériques.</li> <li>Les FinTech vertes contribuent à la lutte contre le changement climatique et le déclin de la biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dialogue entre le SFI et les acteurs nationaux et internationaux compétents</li> <li>Engagement actif du SFI sur le thème des FinTech vertes au sein des initiatives et des organisations internationales</li> </ul>
6	<b>Encourager l'utilisation des données du secteur financier</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au vu des possibilités techniques, les modèles d'affaires basés sur les données sont encore susceptibles d'amélioration.</li> <li>En parallèle, des espaces de données sécurisés sont nécessaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien actif du dialogue et examen de la nécessité d'agir par le SFI</li> <li>Développement d'une conception différenciée de la protection des données et de leur utilisation</li> <li>Avec la collaboration du PFPDT, de la FINMA et de la branche</li> </ul>	12	<b>Renforcer durablement le potentiel d'innovation de la branche financière en créant une plateforme de l'innovation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En tant que centre FinTech, la Suisse ne figure qu'en milieu de classement.</li> <li>Il n'existe pas encore de plateforme uniforme dédiée à l'innovation et à l'exploitation des technologies.</li> <li>La Suisse emboîte le pas à d'autres grands centres financiers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formulation par le SFI d'une proposition renforçant des objectifs concrets et une structure pour une plateforme de l'innovation spécifique au secteur financier</li> <li>Avec la collaboration de la branche et des autorités</li> </ul>